

MOTION LOI DE FINANCES 2026

Dans le projet de loi de finances pour 2026, en débat au Parlement, la contrainte est forte pour les collectivités territoriales avec au moins 4,6 milliards d'euros d'effort global pour le gouvernement, et 7,5 milliards d'euros selon André Laignel, président du Comité des finances locales.

Les coupes annoncées sont totalement disproportionnées, injustes et insupportables pour nos 42 communes et pour notre intercommunalité. Si ces mesures devaient s'appliquer, nous ne serions plus en capacité d'assurer nos services publics de proximité. De même, un nombre important de nos communes ne seraient plus en capacité d'équilibrer leurs budgets dès 2026. **Le gouvernement, par ces mesures envisagées, est en train de casser ce qui fait encore la République dans notre pays.**

Cette baisse des moyens annoncée constitue une véritable agression des élus locaux que nous sommes et des collectivités dont nous avons la charge ; cette diminution de ressources inédite compromet également toute mise en œuvre de projets locaux, tout investissement nécessaire à la vie de nos territoires **et menace un nombre très important d'emplois publics, emplois de celles et ceux qui mettent en œuvre les politiques de proximité si nécessaires au maintien de la cohésion et du lien dans notre société.**

Est-il utile de rappeler ici que nos élus, nos collectivités, sont en première ligne pour répondre chaque jour aux besoins de la population, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de sécurité, d'action sociale ou encore d'aménagement du territoire ?

À l'heure où le statut de l' élu s'apprête à être renforcé, ce budget 2026 vient porter un coup sérieux à la légitimité des élus que nous sommes : le maintien du service public nécessite en effet *a minima* des ressources garanties et pérennes.

De plus, cette nouvelle dégradation s'inscrit dans la suite d'une série de désengagements de l'Etat en matière fiscale, qui a déjà généré une perte de 68,5 millions d'€ sur 10 ans (contribution au redressement des finances publiques, ponction sur la dotation d'intercommunalité, etc.). De même, l'agglomération Roissy Pays de France a largement fait les frais depuis sa création en 2016 de baisses colossales, comme celle issue de la perte de la part salaires de la taxe professionnelle (47,2 millions d'€ depuis 2016) ou encore celle issue de la suppression de la CVAE (3 millions d'€ dès la première année de mise en œuvre en 2023).

Si l'on ajoute le DILICO 2025 et le contrat de Cahors, les sommes sont abyssales : 123,4 millions d'€ de recettes en moins pour notre communauté d'agglomération entre 2016 et 2025.

Notre action de solidarité ne s'arrête pas là puisque nous abondons depuis sa création le FNGIR à hauteur de 22 millions d'euros par an.

Et, malgré les contraintes fortes imposées par les réformes (suppression de la taxe d'habitation), la disparition des dispositifs d'aides (aide aux Maires Bâtitisseurs, aide à la pierre, fonds vert), les transferts de compétences non compensés (GEMAPI, politiques éducatives ou de l'emploi) ou encore les exigences contradictoires de l'Etat (construction de 1820 logements sur un territoire impacté par le PEB des aéroports de Paris Charles de Gaulle et de Paris Le Bourget), nous tentons de faire face.

Avec les mesures annoncées au PLF 2026, nous sommes désormais dans l'incapacité d'y parvenir. La plupart de nos communes n'ont plus d'épargne et plus aucune marge de manœuvre. Ce sont 14 millions d'€ en moins pour nos communes et 29,1 millions d'€ en moins pour notre intercommunalité, en intégrant les mesures liées au FCTVA en 2026.

C'est un véritable pillage de nos finances publiques. **Ce budget est, s'il était adopté, le reniement de la parole de l'Etat.**

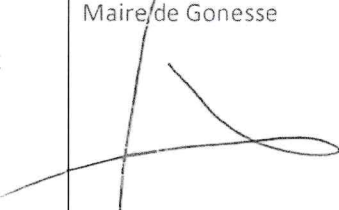
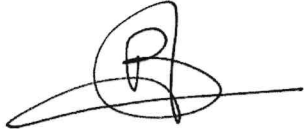
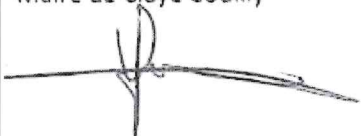
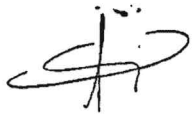
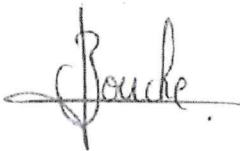
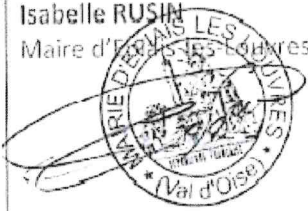
C'est donc un cri d'alarme que nous lançons. S'il est essentiel de redresser les comptes publics, les mesures envisagées dans la loi de finances sont totalement destructrices pour notre territoire :

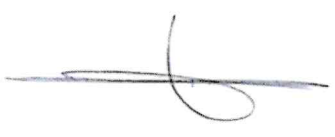
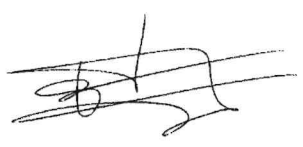
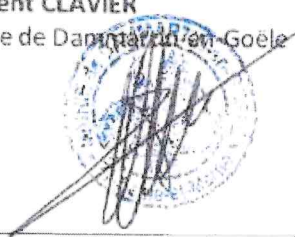
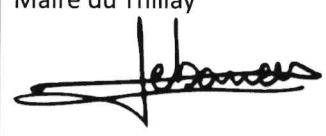
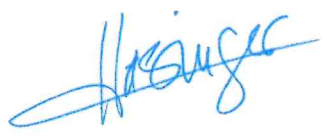
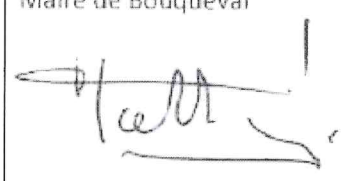
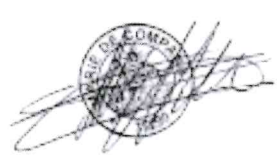
- Nous dénonçons le mauvais procès fait aux collectivités locales en général et aux communes et intercommunalités en particulier. Nous condamnons les amalgames et les contre-vérités. Nous estimons n'avoir aucune responsabilité dans le déficit public. Il convient en effet de rappeler que l'encours de dette des administrations publiques locales ne représente que 8% de la dette française abyssale et que cette dette a pour objectif de financer les investissements publics. Elle n'a pas pour but d'assumer les dépenses courantes : tel n'est pas le cas de l'Etat.
- Nous rappelons que les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics de la France représentant près de 70% de l'investissement national civil. Nous contribuons de façon significative et dynamique au maintien et au développement des entreprises et à la sauvegarde de milliers d'emplois ;
- Nous nous opposons fermement au démantèlement de la fiscalité locale projeté dans le projet de budget 2026 et aux mesures synonymes d'effondrement des investissements publics et de fermeture de services publics, avec des conséquences dramatiques pour les populations ;
- Nous dénonçons une véritable dégradation de l'autonomie financière des collectivités locales, contraire à l'article 72 de la constitution qui garantit leur autonomie au moment où, ironie du calendrier parlementaire, le gouvernement envisage une nouvelle loi sur la décentralisation au printemps prochain ;
- Nous manifestons, une fois encore, notre opposition au relèvement des cotisations retraite employeur pour la CNRACL. Celle-ci se traduit par une augmentation budgétaire imposée aux collectivités locales, alors que la Cour des Comptes précise déjà que dès 2029, après 4 ans d'efforts, le système sera à nouveau déficitaire. **Il n'est pas inutile de rappeler que cette hausse est aussi mise en place pour assurer l'équilibre d'autres régimes de retraites déficitaires, ainsi cette contribution sert à équilibrer des caisses qui n'ont pas de lien direct avec nos collectivités. Il est urgent de trouver d'autres alternatives.**

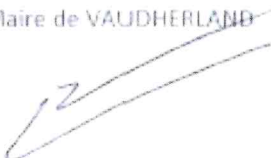
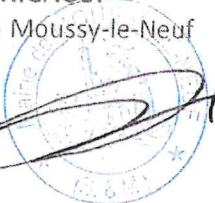
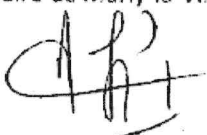
Aussi, les 42 maires et l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France :

- Exigent la non évolution du DILICO, son maintien au niveau du budget 2025 et sa disparition à très court terme ;
- Exigent la disparition, dans le projet de loi, de la réduction des compensations liées aux établissements industriels dont le montant doit continuer de prendre en compte la réalité des bases fiscales des territoires ;
- Exigent un moratoire sur la TGAP, qui pèse de façon insupportable sur les ménages ;
- Exigent l'abandon de la ponction de la TNSA de 80 millions d'euros au profit du budget général de l'Etat, taxe versée par les compagnies aériennes (article 43 du PLF) dont le produit est affecté au financement des travaux d'insonorisation des bâtiments pour lutter contre les nuisances aériennes des riverains ;

- Exigent le maintien du reversement de la TVA en section de fonctionnement et en année N s'agissant de la section d'investissement pour les intercommunalités ;
- Exigent que la Dotation Globale de Fonctionnement soit corrélée avec l'inflation afin de garantir des ressources équitables. L'ouverture d'une discussion sur une indispensable réforme de la DGF est aujourd'hui devenue fondamentale ;
- Demandent un véritable pacte de stabilité budgétaire entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Pascal DOLL Président Roissy Pays de France 	Alain AUBRY Maire du Mesnil-Amelot 	Jean-Pierre BLAZY Maire de Gonesse 
Charlotte BLANDIOT-FARIDE Maire de Mitry-Mory 	Patrick HADDAD Maire de Sarcelles 	Jean-Luc SERVIERES Maire de Claye-Souilly 
Benoit JIMENEZ Maire de Garges-lès-Gonesse 	Jean-Claude GENIES Maire de Gressy 	Daniel HAQUIN Maire de Juilly 
Adeline ROLDAO-MARTINS Maire de Survilliers 	Frédéric BOUCHE Maire de Villeparisis 	Michèle CALIX Maire de Roissy-en-France 
Abdelaziz HAMIDA Maire de Goussainville 	Isabelle RUSIN Maire d'Ervenay 	Viviane DIDIER Maire d'Othis 

Eddy THOREAU Maire de Louvres 	Didier GUEVEL Maire du Plessis-Gassot 	Florence RONGIONE Maire de Longjumeau 
Daniel DOMETZ Maire de Saint-Mard 	Abdellah BENOURET Maire de Bonneuil-en-France 	Martine BIDEL Maire du Mesnil-Aubry 
Vincent CLAVIER Maire de Dammartin-en-Goële 	Fabrice CUYPERS Maire de Thieux 	Catherine DELPRAT Maire d'Écouen 
Frédéric DIDIER Maire de Vémars 	Isabelle GAUTIER Maire de Villeneuve-sous-Dammartin 	Patrice GEBAUER Maire du Thillay 
Damien LANNETTE CLAVERIE Maire de Moussy-le-Vieux 	Jacqueline HAESINGER Maire de Fosses 	Eric JOURNAUX Maire de Rouvres 
Dominique KUDLA Maire de Villeron 	Madeleine LATOUR Maire de Mauregard 	Francis MALLARD Maire de Bouqueval 
Joël MARION Maire de Compans 	Frédéric MOIZARD Maire de Saint-Witz 	Yves MURRU Maire de Puiseux-en-France 

Eric PLASMANS Maire de Chennevières-les-Louvres  	Roland PY Maire de Fontenay-en-Parisis  	Bruno REGAERT Maire de VAUDHERLAND 
Bernard RIGAULT Maire de Moussy-le-Neuf  	André SPECQ Maire de Marly-la-Ville 	Djida TECHTACH Maire de Villiers-le-Bel  